

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Samedi 31 juillet 2021

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi trente-et-un juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix heures sous la présidence de **Monsieur Alain VERGE**, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2021*

**Présents :** Mesdames Laurence BLANCHONNET, Brigitte FAUCONNET, Patricia PEYNOT, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Pascal FAURE, Arjen HOOGLAND, Laurent LAMOINE et Alain VERGE

**Absents excusés :** Mme Émilie BAFFIER (pouvoir donné à M. Jérôme COLAS

M. Jérôme COLAS a été élu secrétaire de séance.

### Convention Territoriale Globale avec la CAF

La commune de Saint-Marcel-en-Marcillat est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales pour le Relais Assistants Maternels Ram géré par le Centre social de Marcillat en Combraille

La Caisse nationale des allocations familiales engage les Caf à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration d'un projet de territoire partagé, se concluant par la signature d'une **Convention Territoriale Globale au niveau intercommunal**.

Une telle convention poursuit une triple logique :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé ;
- décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale ;
- sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles

Cette convention constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la Caf est mobilisé.

Ce nouveau dispositif est mis en place, sur le territoire de Montluçon Communauté dès 2021. Il permettra de mieux répondre aux besoins des familles et des habitants, et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse.

Il est proposé de transposer l'actuelle contractualisation vers une CTG afin de pouvoir bénéficier des nouveaux modes de financement dès 2021.

L'ensemble de ces éléments et les projets du territoire à venir justifient la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic social et territorial global à l'échelle de Montluçon Communauté.

Les plans d'actions seront travaillés à l'échelle communale ou supra-communale en fonction des anciens territoires CEJ et des compétences de chaque collectivité.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve et l'autorise à engager toutes les démarches nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Allier et valide la dénonciation**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/23  
Document déposé le 6  
août 2021 à la Sous-  
Préfecture de Montluçon

## du contrat enfance jeunesse (CEJ) en cours.



### Prêt relais pour le pont de St Pardoux à l'AFL

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2021, il est opportun de recourir à un prêt relais de 140 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Alain VERGE, Maire de Saint-Marcel-en-Marcillat, à signer le contrat de financement avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

#### Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Date de déblocage des fonds : 20/08/2021
- Date de Remboursement Final : 20/06/2024
- Montant : 140 000 Euros (Cent quarante mille euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Taux Fixe : 0,20%
- Mode d'amortissement : in fine
- Fréquence : annuel
- Base de calcul : exact/360
- Indemnité de remboursement par anticipation : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Alain VERGE, Maire de Saint-Marcel-en-Marcillat, est autorisé à signer le contrat de crédit et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.



### Occupation de la salle de réunion de la Maison de Village

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une nouvelle délibération doit être prise concernant la location de la salle de réunion de la Maison de Village.

Après avoir délibéré, les Conseillers présents décident, à l'unanimité :

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

- ☞ DE FACTURER un forfait, tout compris de 30 € par demi-journée d'occupation ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 2021/25  
Document déposé le 6 août 2021 à la Sous-Préfecture de Montluçon



## Questions diverses :

### ➤ Pont de Saint Pardoux

- Les diverses subventions ont été acceptées (avec quelques modifications d'attribution)
- L'accord a été donné au maître d'œuvre pour lancer les travaux
- La phase de préparation est validée pour le 02/08/2021
- Le chantier commencera début septembre
- Un rendez-vous est donné en mairie le 20/08 avec le maître d'œuvre et l'entreprise Thivent ; le maire de la Petite Marche sera convié également.

### ➤ Travaux voirie

- La route de la Prade avait été chiffrée à 10310 € HT par la société COLAS, travaux votés le 06/02/2021 par délibération n°2021/3. La révision du devis, suite au passage de M. MERCIER est de 10069,20 € HT
- Des réparations (bouchage de trous) peuvent s'effectuer à environ 3200 € HT
- Le SIVOM prend en charge la réfection du chemin où ils travaillent actuellement (Chabanusse)
- Mme PITHON a signalé un problème d'évacuation des eaux provenant de la route du Clos. Des reprises de maçonnerie seront effectuées ; à voir avec Sylvain GRENOUILLAT
- Le fauchage des accotements des routes est prévu prochainement, à suivre avec l'entreprise
- Un stock de 0/31,5 est à disposition sur le terrain communal de Charassat pour l'entretien des chemins.

### ➤ Éclairage public

Un devis du SDE03 a été reçu en mairie. Il faut décider, avant de prendre position, quels sont les poteaux inutiles et qui doivent être neutralisés ; ainsi que leur intensité.

### ➤ Système Cliink

A partir de l'automne 2021, chaque commune aura au moins un container avec un système de cagnotte pour la récupération des verres.

### ➤ Les Courbes

Il faut prendre contact avec les demandeurs d'achat de terrain communal afin de délimiter exactement la surface désirée.

### ➤ Photocopies

Le Club des Séniors demandent à faire ses photocopies en mairie. Comme les autres usagers, celles-ci ne seront pas facturées, dans la limite du raisonnable. Les associations devront fournir une ramette de papier.

### ➤ Deux marches sur la commune sont organisées les 04 et 11 août 2021

### ➤ Aménagement du Bourg :

- Lors du passage de M. THOMAS du Conseil Départemental, ce dernier nous conseille de préparer un dossier et de le présenter pour les diverses demandes de subventions dès que possible.
- Rappeler ENEDIS pour le trompe l'oeil sur le poste électrique vers la bascule.

### ➤ Achat d'une plastifieuse A3 pour 147 € HT avec les consommables.

- Une autorisation de travaux a été demandée par Madame BOUCHER, locataire de l'appartement situé au-dessus de la mairie. Monsieur le Maire et un adjoint iront voir sur place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 12 heures 00

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 31 juillet 2021

Alain VERGE <i>Maire</i>		Brigitte FAUCONNET <i>Conseillère Municipale</i>	
Jérôme COLAS <i>1er Adjoint</i>		Émilie BAFFIER <i>Conseillère Municipale</i>	<b>POUVOIR</b>
Pascal FAURE <i>2ème Adjoint</i>		Arjen HOOGLAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laurent LAMOINE <i>3ème Adjoint</i>		Patricia PEYNOT <i>Conseillère Municipale</i>	
Julien DUCROS <i>Conseiller Municipal</i>		Laurence BLANCHONNET <i>Conseillère Municipale</i>	
Claudine VERGE <i>Conseillère Municipale</i>			